

<i>Nom de la politique</i> Championnats du monde de tir à l'arc en campagne 2024 — Lac La Biche, AB — 16 au 22 septembre 2024		
<i>Date d'approbation</i> 21 avril 2023	<i>Date d'activation</i> 1 mai 2023	<i>Mise à jour :</i> S/O
<i>Cycle de révision</i> Coordinateur de tir à l'arc nu et en campagne de Tir à l'arc Canada Gestionnaire du programme de Tir à l'arc Canada		<i>Lien vers :</i> Politique d'appel de Tir à l'arc Canada Formulaire d'intention de l'athlète

1. Introduction

Ce document sert d'addenda à la politique de sélection pour l'équipe canadienne de tir à l'arc 2024 de Tir à l'arc Canada pour les épreuves individuelles et par équipe. L'objectif de cet addenda est de définir le processus et les critères spécifiques utilisés par Tir à l'arc Canada (TAC) pour sélectionner les athlètes de tir à l'arc à poulies, recourbé et nu que Tir à l'arc Canada (TAC) nommera et sélectionnera pour participer aux Championnats du monde en campagne 2024, à Lac La Biche, en Alberta, au Canada, du 16 au 22 septembre 2024.

2. Pouvoir décisionnel

Le pouvoir décisionnel (PD) pour l'équipe nationale de tir à l'arc en campagne 2024 est accordé au coordinateur de tir à l'arc nu et en campagne et le comité d'approbation de la sélection, comme indiqué ci-dessous :

- Un comité composé de 3 membres :
 - (1) Un membre du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada
 - (1) Une partie neutre
 - (1) Un membre du comité technique de haute performance

3. Critères d'admissibilité — Toutes les disciplines

L'admissibilité des athlètes de tir à l'arc à la sélection pour ces championnats dépend des critères d'admissibilité décrits ci-dessous :

- A. Tirer avec un arc à poulies, recourbé ou nu.
- B. Être citoyen canadien et titulaire d'un passeport canadien.
- C. Détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant le 1er mars 2025.
- D. L'athlète doit avoir obtenu les pointages de qualification décrits ci-dessous dans la clause 4) B).
- E. L'athlète doit avoir réussi à démontrer en 2023 et en 2024 sa capacité à atteindre le pointage minimum de qualification dans les tournois précédant les Championnats du monde de tir à l'arc en campagne 2024.

4. Taille de l'équipe

Le nombre d'archers à sélectionner pour l'équipe nationale de tir à l'arc en campagne 2024 est le suivant :

- Tir à l'arc à poulies :
 - 3 hommes et 3 femmes
 - 3 hommes U21 et 3 femmes U21
- Tir à l'arc recourbé :
 - 3 hommes et 3 femmes
 - 3 hommes U21 et 3 femmes U21
- Tir à l'arc nu :
 - 3 hommes et 3 femmes
 - 3 hommes U21 et 3 femmes U21

5. Procédures de sélection pour l'équipe

A) OBJECTIF DE PERFORMANCE

L'objectif du processus de sélection pour l'équipe est de sélectionner des athlètes dont les chances de terminer dans le premier quart du classement des compétitions masculines et féminines sont assez élevées.

B) CRITÈRES

Les critères spécifiques suivants seront utilisés pour la sélection des athlètes de tir à l'arc à poulies, recourbé et nu qui participeront aux Championnats du monde en campagne 2024. La sélection des archers se fera d'abord selon le niveau de priorité, en commençant par la priorité (1) un. Si les places ne sont pas attribuées à la suite de cette procédure, la sélection passera à la priorité (2) deux, puis (3) trois. Si des places sont toujours libres après les trois niveaux de priorité, elles ne seront pas attribuées.

Si un archer a l'intention de participer aux Championnats du monde en campagne 2024, il doit faire connaître cette intention par le formulaire Google ci-dessous, avant le 1er juin 2024 :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfltQ_HTdCGj7ulCXki87Pld2eJ94QJqZrk8xL1Qq-r1e9OEw/viewform

Priorité 1

Les archers doivent tirer et soumettre un minimum de trois (3) pointages obtenus dans les compétitions suivantes :

- Compétitions en campagne auxquelles Tir à l'arc Canada et/ou la World Archery sont inscrits
- Compétitions en campagne auxquelles des associations membres (USA Archery, etc.) sont inscrites (les résultats doivent se trouver facilement en ligne à des fins de vérification) et/ou
- Compétitions en campagne ou chasseur qui utilisent le système de pointage NFAA Pro (en comptant les X comme 6).

Les pointages admissibles doivent être obtenus entre le 1er mai 2023 et le 7 juillet 2024.

Les archers de priorité 1 seront sélectionnés en fonction de la valeur moyenne des flèches la plus élevée qu'ils obtiennent pour les 3 pointages combinés.

Priorité 2

Les archers doivent tirer et soumettre un minimum de deux (2) pointages obtenus dans les compétitions suivantes :

- Compétitions en campagne auxquelles Tir à l'arc Canada et/ou la World Archery sont inscrits
- Compétitions en campagne auxquelles des associations membres (USA Archery, etc.) sont inscrites (les résultats doivent se trouver facilement en ligne à des fins de vérification) et/ou
- Compétitions en campagne ou chasseur qui utilisent le système de pointage NFAA Pro (en comptant les X comme 6).

Les pointages admissibles doivent être obtenus entre le 1er mai 2023 et le 7 juillet 2024.

Les archers de priorité 2 seront sélectionnés en fonction de la valeur moyenne des flèches la plus élevée qu'ils obtiennent pour les 2 pointages combinés.

Priorité 3

Les archers doivent tirer et soumettre un (1) seul pointage obtenu dans les compétitions suivantes :

- Compétitions en campagne auxquelles Tir à l'arc Canada et/ou World Archery sont inscrits
- Compétitions en campagne auxquelles des associations membres (USA Archery, etc.) sont inscrites (les résultats doivent se trouver facilement en ligne à des fins de vérification) et/ou
- Compétitions en campagne ou chasseur qui utilisent le système de pointage NFAA Pro (en comptant les X comme 6).

Les pointages admissibles doivent être obtenus entre le 1er mai 2023 et le 7 juillet 2024.

Les archers de priorité 3 seront sélectionnés en fonction de la valeur moyenne des flèches la plus élevée qu'ils obtiennent.

Il relève de la responsabilité exclusive de l'archer de soumettre les pointages de qualification au coordinateur de tir à l'arc en campagne et nu dans un délai raisonnable à smckenty@archerycanada.ca.

Une liste de tous les archers ayant soumis leurs pointages de qualification sera publiée sur le site web de TAC au fur et à mesure que nous les recevrons.

Le classement des pointages sera déterminé de la manière suivante :

Les trois (3) premiers archers et un (1) remplaçant ayant obtenu la moyenne la plus élevée, égale ou supérieure aux pointages minimums de classement.

Les pointages minimums de classement pour la sélection sont les suivants :

Tableau (1)

Catégorie	Pointage WA	Pointage IFAA	Valeur moyenne des flèches
Tir à l'arc à poulies, hommes	382	594	5,31
Tir à l'arc à poulies, femmes	350	544	4,86
Tir à l'arc à poulies, hommes U21	362	563	5,03
Tir à l'arc à poulies, femmes U21	346	539	4,81
Tir à l'arc nu, hommes	288	448	4,00
Tir à l'arc nu, femmes	242	376	3,36
Tir à l'arc nu, hommes U21	257	401	3,58
Tir à l'arc nu, femmes U21	188	292	2,61
Tir à l'arc recourbé, hommes	313	487	4,35
Tir à l'arc recourbé, femmes	284	441	3,94
Tir à l'arc recourbé, hommes U21	293	456	4,07
Tir à l'arc recourbé, femmes U21	276	429	3,83

Les athlètes qui répondent aux critères énoncés ci-dessus seront approuvés et avisés par le jury d'approbation de la sélection de TAC au plus tard le 14 juillet 2024.

6. Appels

Tout athlète admissible qui désire faire appel de son exclusion de l'équipe nationale qui participera aux Championnats du monde en campagne 2024 doit suivre la Politique d'appel de Tir à l'arc Canada. Pour consulter la politique, visitez :

https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2023/01/FRC_Appeals-Policy-2023-UCCMS-Compliant.docx.pdf

7. Financement

Cette équipe bénéficiera d'un financement de la Fondation canadienne du tir à l'arc pour les programmes non olympiques. On ne connaît pas encore la somme exacte de ce financement à l'heure actuelle. Les athlètes doivent s'attendre à devoir potentiellement payer une redevance pour cet événement.

Le personnel de soutien ou les personnes intéressées doivent soumettre leur déclaration d'intérêt afin de pouvoir être sélectionnés pour cet événement en cliquant sur le lien suivant :

Les membres du personnel intéressés doivent avoir une connaissance approfondie du déroulement d'une ronde en campagne organisée par la World Archery, du processus d'élimination, de la programmation et de la gestion d'une équipe. Pour toute question, veuillez contacter Sean McKenty : smckenty@archerycanada.ca.

8. Retrait volontaire ou involontaire de l'équipe

Les archers pourraient se voir retirés de l'équipe nationale de tir à l'arc en campagne 2024 s'ils n'ont pas répondu aux attentes de performance mentionnées ci-dessus, et ce, sans raison valable, et/ou s'ils n'ont pas signé l'entente de l'athlète pour 2024. Si un archer candidat à l'équipe retire volontairement son nom de la compétition avant la date officielle de sélection, l'archer suivant sur la liste de classement, qui répond aux critères décrits, sera admissible à la sélection.

Si un archer candidat à l'équipe retire volontairement son nom de l'équipe, après la sélection officielle de l'équipe, le coordinateur de tir à l'arc en campagne et ne peut nommer au comité d'approbation de la sélection l'archer suivant sur la liste de classement de sélection de l'équipe. Le comité jugera si cet archer satisfait aux critères de sélection, conformément au présent addenda de sélection.

9. Autre

Remarque : Les pointages obtenus des rondes de tir en campagne ou chasseurs de la IFAA doivent provenir d'une ronde de tir en campagne enregistrée auprès de TAC ou d'une carte de pointage provenant d'un événement dont les résultats peuvent être consultés en ligne, c'est-à-dire les championnats provinciaux, les championnats nationaux de la NFAA, les championnats d'État, les championnats de section, la NAFAC, etc. La carte de pointage doit indiquer que le système de pointage NFAA Pro a été utilisé et que les X ont été comptabilisés (c.-à-d. 558 85X) ou qu'ils ont été comptés comme des 6 dans le calcul de la valeur des flèches.

Formule de calcul du pointage de qualification pour le tir à l'arc à poulies/recourbé : Les pointages de qualification sont calculés en utilisant 98 % de la moyenne des 3 derniers événements de qualification aux championnats en campagne de la WA à la 22e position pour accéder aux rondes éliminatoires. Si moins de 22 participants sont inscrits, le pointage est coupé à la 16e position, mais s'il y a moins de 16 participants, les deux premiers tiers des archers inscrits sont alors pris en compte. Cela permet de garantir un niveau de pointage réaliste.

Formule de calcul du pointage de qualification pour le tir à l'arc nu (développement) :

Les pointages de qualification sont calculés en utilisant 98 % de la moyenne des 3 derniers événements de qualification aux championnats en campagne de la WA à la 22e position pour accéder aux rondes éliminatoires. Si moins de 22 participants sont inscrits, le pointage est coupé à la 16e position, mais s'il y a moins de 16 participants, les deux premiers tiers des archers inscrits sont alors pris en compte. Cela permet de garantir un niveau de pointage réaliste.